

OBJECTIFS

Sensibiliser les salariés et/ou les employeurs à la compréhension des risques psychosociaux :

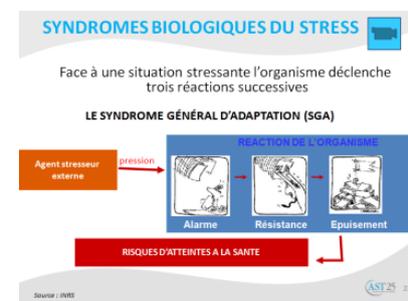
- Partager une définition commune
- Apporter des connaissances sur les risques pour la santé et sur les facteurs d'apparition des troubles psychosociaux
- Echanger sur la mise en œuvre d'une démarche de prévention de ces risques
- Transmettre des conseils de prévention à destination de l'encadrement.

PARTICIPANTS

Ces actions de sensibilisation sont réservées aux adhérents d'AST 25 : employeur, instances représentatives du personnel, préventeurs, encadrement...

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

1. S'entendre sur les risques psychosociaux
 - Définitions
 - Démêler les différentes notions
 - Les obligations légales
2. Connaître les conséquences sur la santé et pour l'entreprise
3. Repérer et comprendre les situations-problèmes
 - Les facteurs de risque
 - Les indicateurs d'alerte
4. S'engager dans une démarche de prévention



SUPPORT PEDAGOGIQUE

Vidéo projection d'un diaporama.

A la fin de cette action de sensibilisation, le diaporama présenté pourra être remis à l'entreprise.

DUREE

1 à 2 heure(s)

LIEU

Dans votre entreprise ou dans les locaux d'AST25

TAILLE DES GROUPES

5 à 12 personnes par groupe

INTERVENANTS

Psychologue du travail d'AST25 et/ou médecin du travail

CONTACT

Adressez vous à votre médecin du travail